

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



ASA

**Permis d'organisation**Visa **FFSA** - N° **296** en date du **10 AVRIL 2025**Visa **LIGUE** - N° **20** en date du **10 AVRIL 2025**

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zavenue de l'Université
33400 Talence
05 57 22 29 80
sport_auto.aquitain@wanadoo.fr



3^{ème} Rallye Régional *VHRS de Sauveterre Vallée de la Lémance*

Le 28 et 29 Juin 2025



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **06 Mai 2025**

Ouverture des engagements : **06 Mai 2025**

Clôture des engagements : **23 Juin 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **22 Juin 2025**

Dates et heures des reconnaissances : **Le dimanche 22 Juin 2025 de 10h00 à 16h00 / Le vendredi 27 Juin de 14h à 18h00 et Le samedi 28 Juin de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Vérifications administratives le : **28 Juin de 13h15 à 16h00**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Vérifications techniques le : **28 Juin de 13h30 à 18h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Heure de mise en place du parc de départ le : **28 Juin à 13h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **28 Juin à 17h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Publication des équipages admis au départ le : **28 Juin à 18h45**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Publication des heures et ordres de départ le : **28 Juin à 18h45**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Briefing des pilotes prioritaires écrit remis sous émargement lors des vérifications administratives.

Départ du : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Publication des résultats partiels le : **Dimanche 29 Juin 2025**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Arrivée : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Vérification finale le : **29 Juin A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 29 Juin, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre , sur le site chronolive ainsi que le site FFSA**

Remise des prix le : **Dimanche 29 Juin, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, A La Salle des fêtes 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GASCOGNE AGENAIS** organise :

Le **3^{ème} Rallye régional Vhrs de Sauveterre Vallée de la Lémance** en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine SUD le 10/04/2025 sous le numéro 20 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 296 en date du 10 AVRIL 2025.

ORGANISATEUR TECHNIQUE Temprano Yannick

Président : **Temprano Yannick**

Membres : **Baras Jean-Pierre / Baras Hélène**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **158 Chemin de Brugou 47500 Montayral**

Téléphone : **Temprano Yannick : 06.37.67.74.04**

Mail : **ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr**

Permanence du Rallye : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre** Lieu,

date, horaire : **Les 28 et 29 Juin 2025 de 8h30 à 20h00**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie automobile du haut bois**

Adresse : **158 Chemin de Brugou 47500 Montayral**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. FOURCADE Annie Licence n°15323
Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert Licence n°11108 M. BLUTEAU Daniel Licence n°2974
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger Licence n°4799
Chargé des VHRS auprès de la direction de course	Mr.Brandy Francis Licence n°43050
Directeurs de Course Adjoint PC	En cours
Directeurs de Course Adjoints PC	En cours
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. ROUGIER Hugue Licence n°13220 En cours
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. RAYMOND Jean-Pierre Licence n°12215 M.Perrie Jean-Pierre.....Licence n°21244
Commissaire Technique responsable	M. FOURCADE AlexandreLicence n°28160
Commissaires Techniques adjoints	M. LARQUEY Serge..... Licence n°8454 M. SANGOIGNET Jean-Jacques..... Licence n°288229 M,BATARD Patrick Licence n°146650
Médecin chef	M. CARPENTIER Dominique &DOMEC Jean Pierre
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. JECKER Renée Licence n°11119 Mme.MALORONMarie-Dominique...Licence n°192284
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Philippe.....Licence n°_____
Chronométrateurs	Mme. BRANDY ChristelleLidence n°12194 Mr. SYLVAIN AlainLicence n°13220 M. GRENEREAU Jean-Pierre Licence n°15324 Mme ZONTA Christiane..... Licence n°45048
Classement	M. BERGERON Sylvain Licence n°50286 Mme. DESMOULINS Colette Licence N°48038

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 3^{ème} Rallye régional VHRS de Sauveterre Vallée de la Lémance compte pour

- La Coupe de France des Rallyes VHRS coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais
- Challenge des commissaires de la ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Le Challenge RALLYE CUP VHRS (**NOUVEAU**)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye régionale VHRS de Sauveterre Vallée de la Lémance

Doit adresser à : **Ecurie Automobile du Haut Bois**
Chez Mme Baras Hélène
1597 Route de Melis « Gigoutoux »
47500 Cuzorn

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél : 06.88.50.73.50

Secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 23 Juin 2025 minuit.**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **240 €**
- **230€ si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais**
- **220€ si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais** ▪ sans la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- **220€ si les deux concurrents sont inscrits au **challenge rallyecup VHRS****

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **seulement dans le village de Sauveterre la Lémance**

Sauf Rue de la gare

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **3ème Rallye régional VHRS de Sauveterre Vallée de la Lémance** représente un parcours de **68,1 km**.

Il est divisé en **une** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 km**. Les épreuves spéciales sont : **Fonsalade 7 km X 3 / Lastreille 6,7 km X 3** L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le vendredi 27 Juin de 14h00 à 18h00

Le samedi 28 Juin de 8h00 à 13h30

Numéro de reconnaissance à l'avant droit sur le pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage OBLIGATOIRE.

6.3P. ROAD BOOK

Les Road Books seront à retirer au **Bar Tabac « LE TROTTEING », Le Bourg, 47500 Sauveterre La Lémance** Et le Samedi 28 Juin **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre** Seulement les jours des reconnaissances ; Voir article 6.2P du règlement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu dimanche 29 Juin dans la **Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre** à la fin du rallye et après validation du classement par le collège.

Des coupes et un lot seront distribués au minimum aux 3 premiers du scratch.

Prix pour les féminines : Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.